

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/11/2008 11:25:28

**Le Baccalauréat professionnel Gestion et conduite des chantiers forestiers finalise un cycle d'études de 4 ans : 2 années de BEPA + 2 années de Baccalauréat professionnel.** Il s'adresse aux élèves qui souhaitent un enseignement technologique et professionnel préparant à un métier et à un diplôme d'Etat, qui recherchent une profession, et qui sont intéressés par la gestion et la conduite de chantiers ménagers en milieu forestier. Les candidats doivent être titulaires d'un BEPA ou d'un CAPA option travaux forestiers, éventuellement d'un BEPA aménagement de l'espace spécialité travaux paysagers ou entretien de l'espace rural.

**DUREE DE LA FORMATION** 2 années - 1 887 heures de cours, travaux pratiques, voyage d'études et stage collectif - 14 semaines de stage individuel en entreprise. **STAGES** 14 semaines de stages obligatoires en entreprise, auprès d'organismes professionnels forestiers : entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants, coopératives, O.N.F., D.D.A.F.... **MOYENS MIS EN ŒUVRE** Un enseignement à temps plein intégrant des stages en entreprise représentatifs du déroulement et de l'évolution des activités forestières tout au long de l'année. Un important réseau de partenaires : Office National des Forêts, Communes forestières, Entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, scieurs, Coopératives et groupements forestiers. Des ateliers d'autoformation : machinisme forestier, informatique, Centre de Documentation et d'Information.... **EVALUATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME** Le Baccalauréat professionnel est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministère de l'Agriculture. L'évaluation est effectuée : pour moitié par contrôle continu, pour moitié par examen final. **DEBOUCHES** Soit une entrée dans la vie active : - Entrepreneur de travaux forestiers, - Exploitant forestier négociant en bois, - Cadre dans une entreprise de travaux forestiers, - Technicien dans une coopérative ou un groupement forestier, - Commis de coupe. Soit la poursuite d'études en cycle supérieur court dans une option du BTSA correspondant à la section du baccalauréat professionnel obtenu.